1
L'administration provisoire en dix-sept leçons
Thierry Delahaye
avocat
SECTION 1
Première leçon :
La nature de la protection de l'administration provisoire
A. Caractère facultatif de l'administration provisoire
B. Caractère supplétif de l'administration provisoire9
C. Caractère impératif de la loi
D. Caractère patrimonial de la protection
SECTION 2
Deuxième leçon :
Les conditions de fond à l'application de l'article 488bis
du Code civil11
SECTION 3
Troisième leçon :
La relation entre l'incapacité de gestion et le diagnostic médical 11
A. L'incapacité visée à l'article 488bis du Code civil est un concept juridique 11
B. L'inaptitude mentale est un concept médical
C. Les états intermédiaires
SECTION 4
Quatrième leçon :
La compétence du juge de paix15

	Α.	La compétence du juge de paix n'est pas exclusive
	В.	La compétence du juge du lieu de résidence de la personne à protéger
	C.	Le déclinatoire de compétence
	D.	Le déplacement de la résidence
SEG	CTIO	ON 5
		nquième leçon :
		uelques caractéristiques de la procédure17
		Interprétation large de la qualité et de l'intérêt du demandeur
	В.	La langue de la procédure
	С.	Le droit d'initiative du juge de paix
	D.	Le caractère gracieux de la procédure
	Ε.	Le caractère (peu) contradictoire de la procédure
	F.	La procédure dans la pratique
		La nécessaire partialité du juge de paix
		Les effets de l'ordonnance de nomination à l'égard des parties
	i	L'exécution provisoire
	"	Execution provision
SE	CTIC	ON 6
	Siz	xième leçon :
	La	procédure pas à pas22
	A.	Le dépôt de la requête22
	В.	Les mentions dans la requête
	C.	Les pièces à joindre à la requête23
	D.	La production d'une attestation médicale circonstanciée
	E.	L'attestation médicale doit être circonstanciée
	F.	Levée du secret professionnel25
	G.	L'absence de certificat est sanctionné par l'irrecevabilité de la requête26
	Н.	Les impératifs de l'urgence
	l.	Les formalités administratives du greffe
	J.	Premières vérifications du juge
	K.	L'ordonnance d'audition
	L.	Mentions de la convocation29
	Μ.	<i>La comparution</i>
	N.	Accès au dossier
	0.	Interventions
	Р.	La notification et l'acceptation de la fonction
	Q.	Les effets de l'acceptation
	R.	La notification de l'ordonnance

	S.	L'enregistrement de l'ordonnance32
	Τ.	La publication de l'ordonnance au Moniteur belge
	U.	La notification de l'ordonnance aux autorités communales
	٧.	La révision de l'ordonnance
	W.	Les recours
SEC	CTIC	ON 7
	Se	ptième leçon :
	Le	s procédures subséquentes à la nomination
	de	l'administrateur provisoire35
	Α.	Les demandes d'autorisation préalable et spéciale
	В.	Les recours contre les ordonnances statuant sur les demandes d'autorisation
	C.	Conséquences des actions en justice introduites par l'administrateur provisoire sans autorisation préalable
SEC	CTIC	ON 8
		uitième leçon :
		choix de l'administrateur provisoire39
	Α.	Le pouvoir d'appréciation du juge de paix39
		L'avocat administrateur provisoire
		Pluralité des administrateurs provisoires
		Le choix préférentiel de la personne à protéger41
	E.	Le choix préférentiel dans le cercle effectif des relations de la personne à protéger 41
	F.	Le choix de la personne de confiance comme administrateur provisoire
	G.	La substitution d'époux
	Н.	Les personnes exclues de la fonction d'administrateur provisoire
SEC	CTIC	ON 9
	Ne	euvième leçon :
	La	capacité de la personne protégée44
	Α.	Une incapacité circonstancielle
	В.	Une incapacité résiduelle44
	C.	Une incapacité de gestion relative45
	D.	Le maintien de la capacité relative aux droits personnels
	E.	Le choix du lieu de résidence
	F.	Les actes relatifs à l'état
	G.	Les actions en justice
	Н.	Les droits mixtes

	I.	Concours de droits : immixtion de l'administrateur provisoire dans les procédures pénales
	J.	Le sort des actes accomplis par la personne protégée au-delà de sa capacité 50
	K.	La responsabilité aquilienne de la personne protégée
SE		ON 10
		xième leçon :
		personne de confiance53
		La désignation de la personne de confiance
		La fin de la fonction
	C.	Les pouvoirs de la personne de confiance
SE		ON 11
		nzième leçon :
		durée de l'administration provisoire55
	A.	La prise d'effet de la fonction55
	В.	La durée de la fonction
	C.	La révocation
	D.	Changement de régime de protection
	E.	Le changement d'état de la personne protégée
	F.	La démission de l'administrateur provisoire57
	G.	Effets de la démission
	Н.	Opposabilité de la démission
	I.	Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'administrateur provisoire58
	J.	Effets de la réformation ou de la nullité de l'ordonnance de nomination
SE	CTIC	ON 12
	Do	ouzième leçon :
	La	rémunération de l'administrateur provisoire59
	A.	La rémunération forfaitaire annuelle
	В.	Discrimination autorisée entre les divers représentants légaux 59
	C.	Le moment de la taxation de la rémunération annuelle
	D.	Le calcul de la rémunération
	E.	La taxation des missions spéciales
	F.	La taxation des frais et charges60
	G.	La taxation des devoirs exceptionnels62
	Н.	Les prestations d'avocat

SE	CTI	ON 13
	Tr	reizième leçon :
	La	fonction de l'administrateur provisoire64
	A.	Le droit supplétif
	В.	La philosophie personnaliste de l'article 488bis du Code civil
	C.	L'assistance
	D.	Des compétences limitées par le cadre légal
	E.	L'ambiguïté de la mission
	F.	Une mission provisoire
	G.	La délégation de pouvoirs
SE	CTIC	ON 14
	-	uatorzième leçon :
		nomenclature des actes qui nécessitent
	un	ne autorisation spéciale du juge de paix69
	A.	Les autorisations préalables du juge de paix69
	В.	La nomenclature des actes soumis à autorisation
SE	CTIC	ON 15
	Q_1	uinzième leçon :
	Le	es limites des pouvoirs de l'administrateur provisoire
	A.	L'indépendance de l'administrateur provisoire
	В.	L'opposition d'intérêt72
	C.	Les actes prohibés
	D.	Le gouvernement de la personne
SE	CTIO	ON 16
	Se	izième leçon :
	Qı	uelques principes de bonne gestion74
	Α.	La gestion en bon père de famille74
	В.	La séparation des patrimoines74
	C.	La gestion financière74
	D.	Les frais journaliers
	E.	L'exercice d'un commerce
	F.	L'exercice des fonctions de la personne protégée
	G.	Le droit au travail

SECTION 17							
Dix-septième leçon :							
La responsabilité de l'administrateur provisoire							
A. La responsabilité de l'administrateur provisoire pour la bonne exécution							
de son mandat : culpa levis							
B. La responsabilité est non contractuelle							
C. Obligations de résultat et de moyen80							
D. La responsabilité fonctionnelle envers les tiers							
E. La responsabilité aquilienne de l'administrateur provisoire							
F. Responsabilité des actes de la personne protégée							
G. L'assurance responsabilité professionnelle82							
H. La fin de la responsabilité de l'administrateur provisoire							
1. Prescription							
2							
Contrats et autorisations spéciales							
du juge de paix: personnalisation accrue							
de la mission de l'administrateurss							
François Dembour							
avocat, juge de paix suppléant							
Virginie VERLY							
avocate							
CHAPITRE 1							
L'incapacité de la personne protégée							
à gérer un patrimoine :							
rappels des principes généraux							
SECTION 1							
L'incapacité patrimoniale86							
SECTION 2							
Capacité résiduelle – droits de nature personnelle							
SECTION 3							
Humanité dans la mission – gestion personnalisée, bien-être							
de la personne protégée et personne de confiance							

SECTION 4	
Choix du lieu de vie	90
A. Le placement de la personne protégée	0
B. La résiliation du bail de résidence principale	
SECTION 5	
Mission de l'administrateur – panorama introductif	€1
CHAPITRE 2	
Les décisions du juge de paix quant à la mission	
de l'administrateur provisoire : représentation, assistance	
et modalités d'accomplissement de la mission)4
SECTION 1	
Principes)4
SECTION 2	
Mission de représentation)6
A. Une mission légale	
B. Une mission modulée par le juge de paix	7
SECTION 3	
Mission d'assistance	98
SECTION 4	
Modalités d'accomplissement de la mission	
par l'administrateur provisoire10)0
A. Une mission générale)0
B. L'endettement de la personne protégée10)1
C. La gestion des avoirs mobiliers10)2
D. Les comptes et coffres bancaires)3
CHAPITRE 3	
Les actes de l'administrateur provisoire soumis	
à une autorisation spéciale et préalable du juge de paix 10)5
SECTION 1	
Les intérêts de l'administrateur provisoire en opposition	
avec ceux de la personne protégée – article 488bis-F, § 1,	
alinéas 4 et 5, du Code civil	١5

SECTION 2

SECTION 3
Quant à savoir si la liste des actes soumis à autorisation du juge
de paix doit recevoir une acception limitative ou exemplative 131
SECTION 4
Quant aux notifications et significations 133
A. Dans le cadre d'une mission générale
 Sanction des notifications et significations irrégulières
3. Prise en compte d'un préjudice ?
4. Applications jurisprudentielles
B. Dans le cadre d'une mission limitée
SECTION 5
Qu'advient-il du commerce de la personne protégée ?
CHAPITRE 4
Capacité résiduelle de l'administré
et actes mixtes
SECTION 1
Libéralités et dispositions de dernières volontés consenties
par l'administré provisoire
A. Libéralités entre vifs142
B. Libéralités testamentaires
SECTION 2
Mariage et divorce de l'administré provisoire
CHAPITRE 5
Sort des actes accomplis irrégulièrement
SECTION 1
Actes accomplis irrégulièrement par l'administré 155
A. Nullité de plein droit155
B. Nullité relative
C. Nullité rétroactive
SECTION 2
Actes accomplis irrégulièrement par l'administrateur
provisoire 158

3

Gestion	de l	'adn	nin	ist	rateur	provisoire	 	 161
				1	****			

François-Joseph Warlet juge de paix Pierre Cormier

expert judiciaire en matières comptables et financières

3.1	Le rôle du juge de paix dans le contrôle de la bonne gestion de l'administration provisoire
	juge de paix
Intro	duction
SECTI	ON 1
Q	vielques distinctions
Α.	Distinction à opérer entre administrateurs professionnels
	et administrateurs « familiaux »
	 L'administrateur provisoire « familial » ou proche de la personne protégée 163 L'administrateur provisoire de type « professionnel »
В.	Distinction à opérer entre les différents types de mission
Б.	Distinction a operar cause as any create appearance in the control of the control
SECTI	ON 2
Le	e contrôle de l'administrateur provisoire par le juge de paix 167
Α.	Le rapport d'installation
В.	<i>Le rapport annuel</i>
	1. Quelques remarques
	a) La loi du 3 juin 2003
	b) Les difficultés et les lacunes récurrentes
	c) Le rapport n'est pas nécessairement annuel
	d) Le contenu du rapport annuel
	e) Suggestions
C.	Le rôle du juge de paix177
	1. Que doit/peut-il contrôler?
	2. De quels moyens dispose-t-il effectivement?
	Le rôle de la personne de confiance
Ε.	La rémunération de l'administrateur provisoire
	1. Principes généraux de la loi
	a) Rémunération à hauteur maximale de 3 % des revenus de la personne protégée
	b) Frais de gestion et honoraires pour devoirs exceptionnels
	2. Les barèmes particuliers dans certains arrondissements
	et certains cantons
	a) Observations 186

	b) Frais	
3.2	La pratique de la vérification des comptes Pierre CORMIER expert judiciaire en matières comptables et financières	190
Intro	duction	190
SECTI	ON 1	
V	érification des comptes	190
Α.	Erreurs décelées	193
	1. Erreurs matérielles	193
	2. Erreurs d'imputation	193
	3. Double paiements	
	4. Oubli matériel	
	5. Erreurs d'appréciation	
	7. Erreurs d'appréciation (bis)	
	8. Paiement « officiel » manquant	
	9. Gestion inexistante	
	10. Difficultés liées à l'âge	
	11. Absence de justificatifs	
	12. Problèmes culturels ou éducationnels	
В.	Fraudes rencontrées	
	1. Il était une fois au tout début	
	2. Les comptes à vue	
	3. Le coffre en Belgique	
	5. Emprunts forcés	
	6. Emprunts forcés (bis)	
	7. Tous en vacances	
	8. Imbroglio	
	9. Achats de confort	
	10. Mépris des obligations légales	
	11. Compensation anticipative	
	12. Mensonge par omission	
	13. Assurance-vie	
	15. La machine à remonter le temps	
	16. Confusion de patrimoine	
SECTI	ON 2	
	as particulier à Bruxelles	204

SECTI	ON 3
D	ifficultés rencontrées par les administrateurs provisoires
pr	rofessionnels208
Α.	Informations bancaires et/ou administratives
В.	Diversité des décisions quant aux bases de calcul de la rémunération légale 209
C.	Diversité des décisions quant à la hauteur des frais de gestion acceptés 209
D.	Diversité des décisions quant aux honoraires pour devoirs exceptionnels
E.	Modification de la composition du patrimoine211
F.	Responsabilités des administrateurs provisoires
G.	Problème du volume global des honoraires
Н.	Problème du paiement effectif des honoraires214
SECTI	ON 4
	acements défensifs ou autres. Finances clairement limitées
	ıx administrations provisoires216
Α.	Attitude prudente
	Attitude réservée
	Attitude dynamique
D.	Délégation complète
	4
	La protection conventionnelle
	des personnes vulnérables225
	Yves-Henri Leleu
	professeur à l'U.Lg. et à l'U.L.B.
	avocat
SECTI	ON 1
D	omaines respectifs des protections légale et conventionnelle 230
Α.	Statuts d'incapacité et de protection traditionnels
В.	Le mandat
	1. Conclusion du mandat : capacité et consentement
	2. Incapacité juridique du mandataire : révocation modulée du mandat 236
	3. Incapacité de fait du mandataire
c	4. Le mandat en complément d'un statut d'incapacité
	Gestion d'affaire
17.	rone-ion

SE	CTI	ON 2
A		ctes juridiques en matière extrapatrimoniale247
	A.	Exercice des droits du patient incapable (loi du 22 décembre 2002)
	В.	Demande d'euthanasie par personne interposée (loi du 28 mai 2002) 253
SE	CTI	ON 3
	$D\epsilon$	e lege ferenda : protection extrajudiciaire encadrée258
	A.	Mandats en cours
	В.	Mandats de protection future
	С.	Gestion d'affaire 265